

Compte Rendu réunion du groupe de travail T13 organisé entre les mairies de Bailly et Noisy le Roi et RIVERAIL

Session du 17 mars 2023

Présents :

- M. ALEXIS – Maire de BAILLY – Présent lors de l'introduction uniquement
- M. DUVERNOY – Mairie de NOISY le ROI
- M. GUIOT – RIVERAIL
- Mme NAHED – RIVERAIL
- M. PETITMENGIN – Mairie de BAILLY
- Mme POITEVIN – RIVERAIL
- Mme SIADOUS – Représentante de Mme PIRON - Député

Introduction

M. ALEXIS introduit la session par un rappel du travail réalisé, des avancées obtenues et explicite les actions engagées par M. LARCHER à la suite de sa visite sur nos communes (voir les pages 3 et 4 du support Mairie de Bailly). M. ALEXIS lance un appel à stopper les rassemblements organisés les samedis et rappelle que les mairies soutiennent les revendications des riverains du T13. RIVERAIL répond que les manifestations se poursuivront tant que Mme Valérie Péresse et M. le Préfet ignoreront les demandes de RIVERAIL.

RIVERAIL souligne que NOISY le ROI ne bénéficie d'aucune des avancées énoncées concernant la baisse du bruit des trains et que le maintien des rassemblements reste un des leviers pour être entendus.

M. Duvernoy souligne que la configuration des villes de Bailly et de Noisy-le-Roi est différente.

Le débat porte ensuite sur l'organisation du groupe de travail :

- Le groupe de travail se réunira 1 fois par mois sauf juillet et août.
- Si nécessaire des sessions complémentaires seront organisées.
- Un compte-rendu sera systématiquement rédigé par RIVERAIL et diffusé sur le site de RIVERAIL après approbation du document par le tour de table des présents. Les présentations des mairies et celle de Riverail seront également diffusées sur le site de RIVERAIL.
- **La prochaine session du groupe de travail est fixée au 14 avril à 17h.**

Déroulé

RIVERAIL présente son support qui est ensuite complété par une présentation du support élaboré par la mairie de Bailly en collaboration avec la mairie de Noisy-le-Roi.

Seuls les points donnant lieu à décisions ou actions sont tracés dans ce compte-rendu ([action en bleu](#)).

1 - Travaux de nuit.

Les 24 et 25 janvier puis les 15 et 17 mars des travaux de nuit le long de la voie ont eu lieu générant de fortes nuisances sonores entre minuit et 2h30 du matin : travaux d'élagage sur janvier et travaux d'entretien des voies (meulage) sur mars.

Les 2 mairies découvrent en séance la puissance des nuisances subies par les riverains durant ces 4 nuits (extrait de vidéos enregistrées par des riverains).

Pour l'élagage, il semble que les mairies n'aient pas été informées. Pour l'entretien des voies, IDF-M a publié un planning global de travaux sans que ne soit précisé ni la nature des travaux ni les nuits durant lesquelles il serait impossible pour les riverains de dormir avant 2h30.

Sur ce point, RIVERAIL formule 2 demandes :

1. Une assistance juridique pour éclairer le cadre législatif qu'IDF-M doit respecter pour les travaux de nuit
2. Une saisie des images des caméras de surveillance de la SNCF sur ces 4 dates dans la tranche horaire de 1h à 2h15 pour preuve en cas d'actions juridiques ultérieures.

Pour tenir les mairies informées au fil de l'eau, RIVERAIL va demander à ses adhérents d'envoyer systématiquement un mail aux membres du groupe de travail pour signaler les nuisances sonores hors circulation des trains commerciaux et techniques dans les plages horaires officielles. Les adresses mail à contacter sont les suivantes :

beatrice.piron@assemblee-nationale.fr
contact@riverail.fr
denis.petitmengin@mairie-bailly.fr
jduvernoy@noisyleroi.fr

Les mairies vont analyser les déclarations préalables de travaux sur janvier et mars et se mettre en rapport avec SNCF. Ce point sera éclairé sur le plan juridique lors de la prochaine session du groupe de travail. Une alerte va également être envoyée par courrier à IDF-M.

Le film de l'élagage du 26 janvier sera envoyé à M. PETITMENGIN et M. DUVERNOY.

2 - Sondes

RIVERAIL présente ses analyses des données fournies par la sonde BRUITPARIF installée sur la Gaillarderie. Sans surprise, les données sont conformes aux relevés ACOUSTB.

RIVERAIL expose le calendrier durant lequel cette sonde a été détruite. Les 2 mairies découvrent le point en séance. [Le périmètre de l'action d'envoi de mail pour partage d'information est étendu à toute information que les adhérents de RIVERAIL jugent nécessaire de partager avec les mairies.](#)

RIVERAIL demande les relevés des sondes installées sur la commune de NOISY le ROI et réitère, demande déjà faite le 10 mars auprès de M. MOLINSKI, le besoin d'avoir accès régulièrement aux données enregistrées. M. DUVERNOY précise que les sondes sont installées aux Princes, aux Vergers et au Parc ; cependant à ce stade il n'a plus de détail pour répondre aux questions et demandes formulées ; il va se renseigner et fournir les informations dans les meilleurs délais.

[M. DUVERNOY va communiquer à RIVERAIL toutes les informations concernant les sondes installées par la mairie de NOISY le ROI pour le T13 : lieu et procédures pour accéder aux données de ces sondes.](#)

Enfin, les données de la sonde BRUITPARIF montrent le 16 février 2 passages de nuit en dehors des plages habituelles pour les trains techniques (Support RIVERAIL page 6). [M.](#)

PETITMENGIN propose, après vérification auprès de BRUITPARIF de la pertinence des données extraites, de contacter TRANSKEO pour connaître les raisons de ces passages de train entre 2 et 5h et demander une réduction de vitesse inférieure à 30 km/h dans de tels cas.

3 - Phase 2

RIVERAIL rappelle le contexte, souligne que les correspondants contactés sur la mairie de POISSY n'ont pas souhaité nous rencontrer et demande les raisons pour lesquelles nos communes ne sont pas impliquées dans la phase 2 alors que le nombre de trains passant sur nos communes va doubler. Pour RIVERAIL il est impératif d'anticiper les impacts de la phase 2 sur nos communes et ce quelques soient les évolutions de la réglementation concernant les normes de bruit. RIVERAIL souhaite donc une action concrète des mairies sur ce volet majeur et notamment une relance d'IDF-M pour projeter le bruit induit par la fréquence des trains en phase 2 avec une prise en compte des pics sonores et de leurs fréquences.

Lors du prochain groupe de travail, les mairies feront des propositions d'actions concrètes sur ce volet. En parallèle Mme PIRON va contacter le maire de POISSY.

4 - Nuisances sonores

Pour IDF-M seule la ville de Saint Germain-en-Laye est prise en compte en tant que « zone urbaine » pour le T13. Face aux positions très fermées d'IDF-M et au refus de réduire la vitesse, RIVERAIL propose qu'une étude acoustique soit lancée pour :

- Déterminer, sur la base des cartes de BRUITPARIF, les points noirs et les zones critiques en détaillant les causes des différents bruits (aiguillage par exemple)
- Définir les solutions les plus appropriées pour minimiser les nuisances sonores le plus rapidement possible (mur antibruit par exemple)
- Définir les impacts des solutions identifiées en fonction des contextes différents : par exemple, chiffrer les baisses de bruit par la mise en œuvre de mur antibruit selon les étages des immeubles et hauteurs des maisons
- Définir les coûts et les contraintes de mise en œuvre des solutions identifiées.

Lors du prochain groupe de travail, les mairies viendront avec des éléments pour lancer au plus vite un appel d'offres pour que cette étude soit réalisée : coût de l'étude, modalités de financement, contenu de l'appel d'offre, sociétés sollicitées, etc....

5 - Loi LOM et courriers échangés avec M. PROBST

Une analyse des courriers de M. PROBST, envoyés respectivement à RIVERAIL et aux mairies a été faite. Si IDF-M confirme sa demande auprès de SNCF-Réseau et BRUITPARIF pour l'intégration de notre section de T13 dans le cadre de la LOM 90, la référence à l'article 1, 3^{ème} alinéa de l'arrêté de septembre 2022 n'est pas claire. L'inclusion porte-t-elle uniquement sur les suivis des niveaux sonores ou également sur la deuxième partie de cet alinéa, la première partie étant caduque à compter du 30 avril 2023 ?

RIVERAIL suggère qu'une réponse commune aux derniers courriers de M. PROBST soit rédigée. Messieurs PETITMENGIN, DUVERNOY et RIVERAIL vont se coordonner.

6 - Sécurisation des voies

RIVERAIL souhaite connaître le calendrier de mise en œuvre des barrières du PN3. Les mairies n'ont malheureusement pas encore obtenu d'information précise de la part d'IDF-M. Monsieur LARCHER suit spécialement la demande des maires pour la mise en place rapide des quatre demi-barrières du PN3 à BAILLY. [Les mairies communiqueront une information lors du prochain groupe de travail.](#)

7 - Re-végétalisation

La mairie de BAILLY présente en détail le plan prévu (présentation de la mairie de BAILLY – Pages 15 à 21).

Concernant NOISY le ROI, des arbres ont été plantés le long du chemin de Cornouiller et M. DUVERNOY n'a pas d'information plus détaillée à communiquer sur les 500 arbres prévus. RIVERAIL s'interroge sur ce nombre prévu à NOISY (500 ?).

Par ailleurs, RIVERAIL montre par des photos les dégâts liés à l'opération d'élagage réalisée. L'arbre tombé sur le terrain de la Gaillarderie est commenté, M. DUVERNOY n'a pas connaissance de cet évènement.

RIVERAIL souhaite un bilan de la part de la mairie de NOISY le ROI sur les résultats désastreux des travaux d'élagage.

[M. DUVERNOY va se renseigner sur la re-végétalisation et fera une communication du bilan communal lors de la prochaine session du groupe de travail.](#)

Enfin, RIVERAIL rappelle que durant les travaux de mise en place du T13 les grillages n'ont pas été changés sur le côté nord des voies et que les grillages existants sont pour la plupart vétustes. RIVERAIL note que le mail envoyé durant les travaux de construction de la voie du T13 à la mairie de NOISY le ROI sur la vétusté des barrières qui protègent la Gaillarderie n'a pas été traité par la ville de NOISY le ROI. Sur ce point des barrières, RIVERAIL souhaite un bilan de la part des 2 mairies.

8 - Rendez vous

Sur la base des transparents n° 13 et n° 14 de la présentation de RIVERAIL, RIVERAIL [demande aux mairies et à Mme la députée de supporter RIVERAIL pour obtenir des rendez-vous avec M. le Préfet et Mme Valérie Péresse](#) qui à ce jour ignorent totalement ses courriers.

La réunion avec le préfet aura pour but de lui présenter le contexte, le contenu de l'étude des nuisances et leurs solutions et de voir dans quelles mesures la préfecture serait prête à financer et s'engager conformément aux possibilités offertes par le cadre législatif (voir présentation RIVERAIL, page 13).

[La réunion se termine à 19h45, un bilan sera fait lors de la prochaine session du groupe de travail.](#)